

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

Le vingt cinq octobre deux mille seize, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, TEXIER Alain

Excusés : CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, ROUSSEAUX Patrick (pouvoir à M. TEXIER Alain).

Secrétaire : M. TEXIER Alain

Il y a une observation sur le dernier procès verbal, au chapitre relatif à la construction du restaurant scolaire, le montant de l'avenant était de ..... et non .....

Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

#### **1 – COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Etant donné la charge de travail au secrétariat de mairie, M. Nivau a demandé à Mme Ledoux de s'occuper des colis de fin d'année, à la place des secrétaires de mairie. Comme les années passées, tous les employés ainsi que les bénévoles de la bibliothèque se verront offrir un colis lors du repas de fin d'année prévu le mercredi 14 décembre, à la cantine scolaire. Les élus y sont également invités et devront se faire inscrire auprès du secrétariat. Le montant du colis sera d'environ 25,00 €. Mme Santos Virginie, actuellement en formation au secrétariat pour trois mois recevra aussi un colis et sera invitée au repas.

#### **2 – BON D'ACHAT POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT**

Les agents contractuels, employés par la commune, ne pouvant bénéficier de primes se verront attribués un bon d'achat, en fonction de leur temps de travail hebdomadaire et de leur présence sur l'année : Mme GAUTHIER Alisson : 39,00 €, Mme GIRARD Marie-Françoise : 99,00 €, Mme LEVEQUE Sylvie : 30,00 €

Le montant total pour un temps complet sur une année entière est de 158,00 €.

#### **3 – INDEMNITES DE CONSEIL A LA TRESORIERE MUNICIPALE**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptable non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Vu le départ de Mme CROUZET Marie-Pierre, trésorière municipale de Celles-sur-Belle, affectée sur un autre poste et l'arrivée de Mme AMORY Nathalie pour la remplacer au 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Mme AMORY Nathalie, sur la base de 120 jours pour l'année 2016 pour un montant brut de 144,43 €.

M. le maire a proposé un taux de 100 %, par cohérence avec ce qui a été octroyé à Mme Crouzet. Il propose pour l'an prochain qu'un débat plus important ait lieu au sujet de cette indemnité. Il rappelle que le conseil proposé aux communes, doit être effectué par la trésorière, en dehors de son temps de travail à la trésorerie.

#### **4 – DELIBERATION TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE/ ET TRANSPORT SCOLAIRE SITS**

Considérant la volonté de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, de ne pas accorder le transfert de la compétence scolaire de la commune de Fressines à la Communauté de communes de Celles-Sur-Belle, pour un exercice au 1er octobre 2016,

Considérant l'intérêt, pour la commune de Fressines, de retirer la délibération concernant le transfert de la compétence scolaire à la Communauté Cantonale de Celles-Sur-Belle,

Considérant l'opportunité de remettre au débat, en 2017, le transfert éventuel de cette compétence au sein de la future intercommunalité issue de la fusion des Communautés de communes du Mellois, de Cœur du Poitou, de Val de Boutonne et de Celles-Sur-Belle,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide le retrait de sa délibération n° 2016/45 du 25 août 2016.

Monsieur le maire fait part aux élus des différents problèmes rencontrés par le SITS (Syndicat Intercommunal des transports Scolaires du St-Maixentais), suite au projet de la réforme territoriale impliquant la dissolution du service au 31 août 2017.

A ce jour, la facturation des usagés du service, assuré par le SITS, était exécutée par le secrétariat de mairie. Le SITS, du point de vue budgétaire n'est pas en mesure d'assurer cette facturation et souhaite une mise à disposition d'un agent communal pour permettre la continuité de ce service. Les élus émettent un avis favorable à cette mise à disposition à titre gratuit pour l'année scolaire 2016/2017, à raison de 12 heures annuelles et chargent le maire de signer la convention relative à ce sujet.

#### **5 – TRAVAUX MAIRIE PHASE II / DEVIS POUR ETUDES ANNEXES**

Lors de la séance du 23 août dernier, les élus ont donné pouvoir au maire pour faire la demande de différents devis de diagnostics avant le lancement des travaux de la mairie phase II.

Le choix des élus s'est porté sur les entreprises les moins disantes :

Diagnostic amiante : M.Robin Jean-Louis DIAGNOSTICS IMMOBILIERS pour 126,00 € TTC (+ 126,00 € TTC pour les enrobés),

SPS (Sécurité et Protection de la Santé : ELYFEC SPS pour 2 592,00 € TTC,

Contrôle technique : QUALICONSULT pour 5 298,00 € TTC,

Monsieur le maire envisage que le dossier de consultation des entreprises soit prêt vers le 2 janvier 2017.

#### **6 – TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE / AVENANTS**

Suite au changement d'alimentation des appareils de cuisine (gaz/électricité du restaurant scolaire, l'alimentation en électricité (tarif jaune) n'a pas été prévue à l'origine du projet par le cabinet TEMIS ou ses collaborateurs. Il est nécessaire que le restaurant soit alimenté par le tarif jaune. Le devis de GEREDIS est de 5 452,42 € TTC. De plus, une tranchée doit être effectuée entre l'armoire électrique (près du local chasse) et la construction. L'entreprise Bonneau a donc fourni un devis de 6 373,64 € TTC pour ce travail.

M. le maire présente aussi un projet de plus et moins values pour un montant total de 7 513,37 € TTC avec l'entreprise CBELEC principalement pour le passage du câble électrique.

Une rencontre a eu lieu ce soir avec les responsables du cabinet TEMIS pour la mairie phase II mais M. Nivau a voulu qu'il soit question du restaurant scolaire pour plusieurs problèmes.

M. Fradin, entreprise FRADIN BRETTON (photovoltaïque) n'assiste jamais aux réunions de chantier. Des pénalités peuvent lui être imputées.

Il y a aussi un problème avec les fixations des panneaux photovoltaïques plus et moins values prévues pour un montant de 4 406,40 € TTC avec cette même entreprise.

Le vitrage posé par l'entreprise SMCC n'est pas conforme avec la RT2012 mais une solution a été proposée dans la modification du vitrage LIVR2 pour « revenir » à la RT 2012.

Il y a eu faute de la part du bureau d'étude qui n'a pas prévu l'alimentation électrique adéquate pour le restaurant scolaire et une faute de l'entreprise qui a posé les vitrages (problème entre bon de commande et réception !).

M. Dupeu estime qu'il n'est pas correct de la part des entreprises de proposer des prix compétitifs pour obtenir les marchés et proposer ensuite des avenants aussi importants.

Ce soir, M. le maire émet un avis favorable puisqu'obligatoire pour le tarif jaune par GEREDIS.. En revanche, il veut à nouveau rencontrer le cabinet TEMIS et le bureau d'étude pour les deux autres devis. A ce jour, les factures sont bloquées.

M. Dupeu demande s'il est prévu des couvertines sur les appuis de fenêtres. Ce point sera vérifié.

## **7 – DEVIS POUR MATERIEL DE RESTAURATION**

Plusieurs entreprises ont été sollicitées à partir d'un même bordereau de prix unitaires des appareils souhaités pour la cuisine. Les propositions des entreprises sont les suivantes :

- LE FROID VENDEEN (85 VENANSULT):

45 791,27 € HT 54 949,52 € TTC

- SDJ FROID/FC2 (79 THOUARS) : 37 302,96 € HT 44 763,55 € TTC

- ERCO (Niort) : 37 247,30 € HT 44 696,76 € TTC (ramenés à 44 411,16 € en fonction des besoins du cuisinier).

Les élus font le choix de la société ERCO, la moins disante. M. le maire rencontrera le responsable de cette société et M. Secq afin d'affiner le devis en fonction des besoins et des espaces réellement disponibles dans la construction en cours.

La somme nécessaire à cette dépense a été prévue au budget 2016.

M. le maire rappelle aussi que c'est l'entreprise ERCO qui a fait l'étude de la cuisine et du positionnement des appareils et des évacuations nécessaires.

Mme Moreau fait remarquer que là aussi, c'est un travail qui aurait dû être fait par le cabinet TEMIS.

Mme Ledoux fait savoir que la garantie du matériel doit obligatoirement être de deux ans, contrairement à ce que prévoient les 2 autres entreprises.

## **8 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITE RD5/RD7**

M. Texier annonce qu'un îlot supplémentaire sera implanté car les automobilistes ne ralentissent pas sur la ligne droite avant la sortie de la Chesnaye, direction La Crèche.

Les enrobés fissurés sur la RD5 seront réparés par un "coulé banché". Des potelets seront disposés de part et d'autre sur les parties enherbées tous les 6 m pour éviter la circulation sur la terre.

Le bicouche se fera dans 15 jours.

## **9 - MODIFICATION DE DELEGATION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Mme Moreau annonce aux élus qu'elle n'habite plus sur la commune de Fressines. Elle ne pourra être disponible aussi souvent que le nécessitent les affaires scolaires.

M. le maire, avec l'accord de Mme Moreau et de Mme Ledoux, propose d'inverser leurs responsabilités dans chacune de leur commission. Elles resteront malgré tout membre de leur commission d'origine. Mme Ledoux prend donc en charge principalement la commission école et Mme Moreau le C.C.A.S. et les élections.

Un arrêté de M. le maire sera pris en ce sens. Les délégations de signatures restent les mêmes.

## **10 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information/ M.Fouché Patrice

Lors d'un précédent Conseil municipal, il a été question de la dégradation d'une haie protégée sur le domaine communal, par un agriculteur de Vouillé (79230).

Il a été demandé dans un premier temps, une étude diagnostic à la société PROM'HAIE, pour connaître les possibilités de remise en état de la haie, puis un devis pour cette réfection. Le montant<sub>3</sub>

de remise en état par l'entreprise Lavandin Paysage de Fressines est de 990,00 € TTC. Les élus émettent un avis favorable au projet de remise en état immédiate de ce bien communal. Ils décident que les frais afférents à ce dossier (factures de PROM'HAIE + LAVANDIN PAYSAGE) seront, dans un premier temps, pris en charge par la commune puis un remboursement sera demandé à M. LEBRAULT Philippe domicilié à Gascougnolles 79230 VOUILLE, agriculteur, auteur de la dégradation et qui est d'accord sur ce principe.

- Bulletin municipal, choix du devis le moins élevé, 2 252,00 HT par Italic
- Commission information et Trame Verte le vendredi 28 octobre à 18h salle du Conseil.
- Fressines Infos sera distribué ce week-end.

#### CCAS et divers/Mme Ledoux Nadine

- Restaurant le 5 novembre avec la table gagnante suite au repas des aînés 2016.
- Commission C.C.A.S le jeudi 3 novembre à 20h30.
- Aménagement du cimetière terminé et apprécié.

#### Ecole/ Mme Moreau Patricia

- Madame Moreau a rencontré les agents des écoles la semaine dernière. La rentrée s'est bien passée.
- Mme Savarit Sylvie, ATSEM, souhaite changer de classe ou tout au moins échanger avec Mme Audebert Manon, pour avoir en charge des enfants plus grands. Dans un premier temps il avait été question d'une entente avec Mme Audebert. Sans suite à cette demande, c'est la directrice de l'école qui a acté le fait que les ATSEM changeraient de classe (sauf Mme Pothet du fait de sa santé) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les élus trouvent osé d'avoir proposé cela sans concertation de la commune, employeur des ATSEM. Ce que regrette le maire, c'est que seule Mme Audebert en Juin a postulé pour le poste de la 9<sup>ème</sup> classe alors que Mme Savarit aurait tout aussi pu le faire. Mme Audebert est lésée dans cette affaire. Mme Savarit aurait du renouveler sa demande auprès de la maire.
- Une intervenante vient ponctuellement à l'école. Elle pourra utiliser le petit dortoir.
- Prochain conseil d'école le 7 novembre. Mmes Ledoux et Moreau y assisteront pour présenter leur changement de compétences ainsi que M. Fouché.
- Acquisition d'un sèche linge pour la cantine et garderie.

#### Voirie bâtiments/ M. Texier Alain

- Dossier accessibilité : le cabinet médical est terminé, salles des fêtes à suivre.
- Toiture terrasse sera finie semaine prochaine.
- Restaurant scolaire : enrobés terminés ainsi que la clôture entre le square et la cour de l'école.
- Les zincs ont été percés par erreur par les ouvriers de l'entreprise CBElec.
- M. Texier reçoit énormément d'appels téléphoniques suite aux travaux de voirie. Il souhaiterait que les citoyens soient plus conciliants et qu'ils considèrent un peu plus le travail effectué.

### **11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Invitation de la gendarmerie de Celles-Sur-Belle, M. Petit s'y rendra.
- Travaux de finition actuellement en cours au lotissement de la Fée Mélusine. Une réunion est programmée par M. Durand, Architectes Bâtisseurs, avec les colotis pour expliquer les retards successifs de ces travaux. M. Nivau ne compte pas s'y rendre. Sur ce même lotissement M. Texier a remarqué que le géomètre M. Berthomé a fait installé un stop à l'extrémité de la voie, du côté où les véhicules ne sont pas sensés sortir. Il lui a demandé de le faire ôter très rapidement.
- M. Durand, souhaite maintenant une réunion avec M. le maire, au sujet de son prochain lotissement rue de la Billaudière.
- Porte ouverte à la bibliothèque le 4 novembre 2016.
- Mme Piot fait savoir que quatre personnes malveillantes ont essayé de voler la voiture d'une de ses voisines.
- 11 novembre 2016. La commune s'occupera du vin d'honneur puisque le Bistrot de la Butte est définitivement fermé.

Fin de la séance 22h50